

## **DELIBERATION DD2023\_158**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	65
Votants	76
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil communautaire du  
Grand Périgueux le 15 décembre 2023

**LE 21 décembre 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en  
session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND PÉRIGUEUX 2040**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. MALLET, Mme LUMELLO, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. RATIER donne pouvoir à M. PARVAUD  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. JAUBERTIE donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M DENIS  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. CADET donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX

## APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND PÉRIGUEUX 2040

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** le projet « Grand Périgueux 2040 : Une Agglomération partout, pour tous » porte en son nom toute son ambition : regarder loin, déployer une vision au long cours au bénéfice de tous et de manière équilibrée.

**Que** pour travailler sur l'avenir de notre territoire, il a été nécessaire de se rapprocher de ceux qui font vivre notre agglomération : élus communautaires et municipaux bien entendu, mais également acteurs socio-économiques, citoyens, membres du conseil de développement, partenaires institutionnels, agents de notre agglomération et secrétaires de mairies. Le projet de territoire est le fruit d'un travail collaboratif de plus d'un an, avec des échanges constructifs, des propositions opérationnelles et audacieuses, des retours d'expérience, des critiques constructives.

**Que** pour définir les grands enjeux de notre territoire et l'ambition que nous voulons lui donner, il a fallu naturellement prendre en compte sa réalité : une démographie dynamique mais vieillissante, une attractivité assise sur des domaines d'excellences, des besoins sociaux à réinterroger surtout pour nos jeunes et nos seniors, etc.... Il a fallu surtout prendre en considération les enjeux incontournables et urgents liés aux impacts du dérèglement climatique

**Que** sur cette base, et fort de notre histoire et de nos valeurs, nous avons opté pour une vision ambitieuse et responsable afin de faire face aux défis qui nous attendent. Nous nous projetons dans l'avenir avec un projet puissant, novateur, solidaire et équilibré.

**Considérant qu'**un projet de territoire est un document de référence pour guider l'action publique sur le long terme. Il fixe un cap et des feuilles de routes sur la base des enjeux à venir pour les prochaines années.

**Que** le territoire du Grand Périgueux a connu de nombreuses évolutions ces dernières années (démographie, urbanisme, emploi, environnement...). Ces changements, tant endogènes qu'exogènes, font naître naturellement de nouveaux enjeux.

**Que** Grand Périgueux 2040 permet donc :

- ✓ D'identifier les enjeux du territoire sur la base d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire;
- ✓ De stabiliser la vision politique et décliner un plan d'action à horizon 2040 et opérationnel dès 2024.

**Considérant que** lancée lors de la Conférence des Maires du 23 septembre 2022, l'élaboration du Grand Périgueux 2040 s'est décomposée en 3 temps :

- ✓ Le diagnostic du territoire (Cf annexe 1)
  - o Une analyse de l'existant avec 122 documents de nature différente (documents cadres, diagnostics thématiques, documents de communication, plans d'actions) traités. Cette première étape a permis :
    - D'extraire des informations, données et chiffres clés sur le territoire, afin de constituer un état des lieux dont les données importantes ont alimenté les concertations ;

- D'identifier les enjeux et tendances pour fixer le cadre des entretiens, des ateliers avec en règle générale ;
- De prendre en compte les éventuels engagements pris par l'agglomération afin de les intégrer dans les réflexions menées avec tous les contributeurs ;
- D'identifier des points saillants à prendre en compte pour la suite de la démarche.

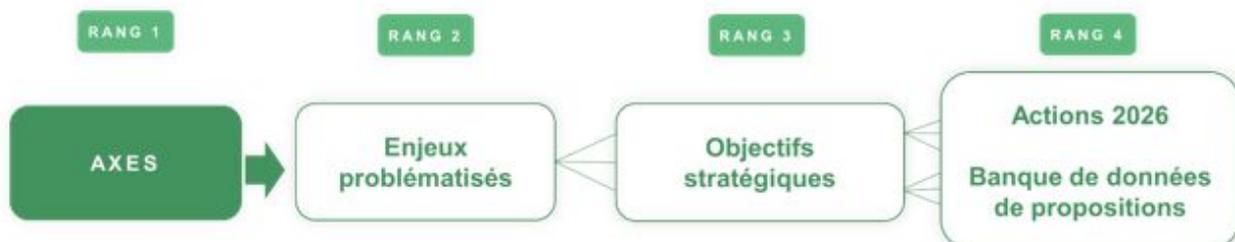
✓ La définition des enjeux et orientations politiques à l'horizon 2040

- o De larges concertations ont été menées et séquencées autour de 3 questionnements :
  - Le bilan « Vécu du territoire »
  - La prospective à horizon 2040 et l'identification des enjeux
  - Les propositions opérationnelles pour Grand Périgueux 2040
- o Le résultat de ces concertations a ensuite été présenté aux élus du Grand Périgueux. A nouveau de manière participative, plusieurs séminaires et ateliers ont ensuite permis de stabiliser la vision pour Grand Périgueux 2040.

✓ La proposition d'un plan d'action réaliste et évolutif

- o Les directions et services du Grand Périgueux ont été mobilisés pour la déclinaison stratégique et opérationnelle des ambitions et orientations du Projet de territoire.
- o Validation politique par les instances, dont bureau communautaire du 21 décembre 2023.

**Que** les ambitions retenue par le Grand Périgueux se déclinent de façon suivante :



**Que** cette méthode d'élaboration du Projet de territoire a permis :

- ✓ D'identifier une vision commune pour répondre aux enjeux du territoire, assortie d'un plan d'action réaliste et opérationnel dès 2024 ;
- ✓ Décloisonner les politiques publiques à l'échelle du territoire (bloc communal et bloc intercommunal) et de favoriser les coopérations ;
- ✓ De donner du sens aux activités et missions des agents du Grand Périgueux et des communes en valorisant les expertises ;
- ✓ De favoriser l'appropriation du Projet de territoire par toutes les parties prenantes et d'accroître la proximité pour créer une dynamique participative sur le territoire.

Les temps forts :

- ✓ Diagnostic de territoire :
  - o Lancement en Conférence des Maires (23 septembre 2022)

- o COPIL (10 novembre 2022)
- ✓ Définition des enjeux et orientations politiques à l'horizon 2040
  - o Concertations (du 11 octobre 2022 au 31 janvier 2023)
  - o Séminaire du Conseil Exécutif et du COPIL (2 février 2023)
  - o Atelier des élus communautaires (23 février 2023)
- ✓ Proposition d'un plan d'action réaliste et évolutif
  - o Lancement des travaux en CODIR (3 avril 2023)
  - o Démarrage du travail des services par axes thématiques (Mai 2023)
  - o Compilation des retours issus de la déclinaison en CODIR élargi (26 juin 2023)
  - o Présentation des déclinaisons en COPIL (09 novembre 2023)
  - o Séminaire des élus communautaires (16 novembre 2023)
- ✓ Vote du projet de territoire
  - o Point en bureau communautaire (jeudi 07 décembre 2023)
  - o Adoption en conseil communautaire (jeudi 21 décembre 2023)

### Chiffres clés :

#### Chiffres clés

- 14 mois de travaux (diagnostic, concertations, co-construction)
- 65 objectifs opérationnels pour déployer Grand Périgueux 2040

**Considérant que** pour mieux cerner les enjeux du territoire et les attentes de la population, une large concertation a été engagée par le Grand Périgueux. Cette concertation s'est structurée autour de 3 axes de réflexion successifs : (Cf annexe 2)

- ✓ Le bilan « Vécu du territoire » ? un exercice qui permet d'atteindre un diagnostic partagé des principaux atouts et points de faiblesses de la situation actuelle du territoire ;
- ✓ La prospective à horizon 2040 et l'identification des enjeux ? en se basant sur le diagnostic partagé et en imaginant le 'territoire idéal de 2040', les contributeurs ont identifié les enjeux pour l'agglomération dans les années à venir ;
- ✓ Les propositions opérationnelles pour 2040 ? pour chaque enjeu, les contributeurs ont proposé des pistes d'actions opérationnelles à mettre en œuvre pour atteindre les ambitions de Grand Périgueux 2040.

**Qu'**au-delà des contraintes réglementaires à son élaboration (seule la consultation du Conseil de Développement est imposée par la loi pour l'élaboration d'un Projet de territoire), dans une démarche volontaire et participative, la concertation a été élargie à de nombreux publics. Sous différentes modalités de contribution, ce sont 5 types de contributeurs qui ont participé aux réflexions tout au long de la démarche :

- ✓ Les élus municipaux
  - o Au près d'élus municipaux sans mandat communautaire, à raison de 2 élus proposés par chaque commune. Ce groupe d'élus municipaux a contribué aux réflexions via une succession de 3 vagues d'ateliers.
  - o Au près de l'ensemble des élus municipaux au travers des réunions de secteurs entre le 14 novembre 2022 et le 14 décembre 2022.
- ✓ Les citoyens

- o Au travers du Conseil de Développement du Grand Périgueux, instance composée de citoyens et représentants de la société civile. Ce conseil, composé de 15 membres sans mandat communautaire, les membres du Conseil de Développement (CODEV) ont pu participer à 3 ateliers dédiés au Projet de territoire.
  - o Via des enquêtes sous forme de micro-trottoir réalisées en lien avec les étudiants de la Licence Pro VAMTR du Lycée Agricole du CFPPA de la Dordogne (Coulounieix-Chamiers), grâce auxquelles 165 réponses ont été recueillies.
  - o Au travers d'un questionnaire « vécu du territoire » déployé dans les sites du Grand Périgueux et Mairies des communes membres de l'agglomération et en ligne sur le site internet du Grand Périgueux.
  - o Une boîte à proposition a été déployée sur le site internet du Grand Périgueux visant à recueillir les idées des citoyens.
- ✓ Les partenaires institutionnels et acteurs socio-économiques
- o 23 entretiens individuels ont été conduits auprès de partenaires institutionnels et acteurs socio-économiques du territoire. Ce panel est composé d'acteurs des différentes thématiques du territoire : l'aménagement du territoire (ATD 24, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Pays et Quartiers Nouvelle Aquitaine), la cohésion sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale, CIAS), le développement économique (CCI, Chambre des métiers, Périgord Développement, SAFER, Chambre d'agriculture, EPIC Grand Périgueux Tourisme, Comité Départemental du Tourisme), l'emploi et la jeunesse (Maison de l'emploi, Mission locale), la formation (Campus Périgord), le logement (Périgord Habitat), la santé (ARS 24, Hôpital de Périgueux) et complété avec les partenaires institutionnels (Préfecture de la Dordogne, Région Nouvelle Aquitaine, SDE 24, SMD3, Pays de l'Isle en Périgord).
- ✓ Le réseau des Directeurs Généraux des Services (DGS) et des Secrétaires de Mairie (SM) des communes
- o Comme pour les élus municipaux sans mandat communautaire et le CODEV, 3 ateliers de 3 heures ont été animés en présence des DGS et SM des communes et des membres du CODIR du Grand Périgueux.
- ✓ L'administration du Grand Périgueux
- o Proposés à l'ensemble des agents du Grand Périgueux, 7 ateliers ont mobilisé 100 agents entre le 16 décembre 2022 et le 31 janvier 2023.

#### Chiffres clés des concertations :

### Chiffres clés des concertations

- 12 ateliers avec les élus municipaux (36 heures de réflexion)
- 3 ateliers du Conseil de Développement (9 heures de réflexion)
- 3 ateliers des Directeurs Généraux des Services et des Secrétaires de Mairie des communes (9 heures de réflexion)
- 7 ateliers des agents du Grand Périgueux
- 165 micros-trottoirs réalisés auprès de citoyens et usagers du territoire par les étudiants du Lycée Agricole
- 412 réponses au questionnaire « Vécu du territoire » sur le site internet du Grand Périgueux et dans les sites de l'agglomération et des communes
- 23 entretiens menés auprès des acteurs socio-économiques et partenaires institutionnels (plus de 30 heures d'entretien)
- Au total, ce sont 1 145 propositions qui ont été recueillies pour le Projet de territoire
- Véritable levier d'intelligence collective, ce sont plus de 700 participants (total cumulé) qui ont participé à la démarche au travers d'ateliers, d'entretiens et de micros-trottoirs

**Considérant que** fruit d'un travail de prospective, le Projet de territoire donne un cap pour l'action publique à horizon 2040. Cette échéance permet de mieux appréhender les grandes ambitions (cf annexe 3) du territoire en définissant l'avenir souhaitable à long terme et faire face aux enjeux.

**Que** le plan d'action du Projet de territoire découle de ces ambitions et permet d'opérationnaliser concrètement la vision en actions et projets dès 2024 et jusqu'en 2026. Évolutif, ce plan d'action a vocation à être suivi dans le temps pour être adapté au contexte et nouveaux enjeux (évolutions réglementaires, actualités, ...). (Cf annexe 4)

**Que** par ailleurs, ce plan d'action est porté pour et par un territoire et les acteurs qui le compose. Il ne s'agit pas de « faire à la place de », mais de « faire ensemble ». Aussi, nos partenaires et acteurs institutionnels sont pleinement mobilisés pour le déploiement de nos actions. (Cf annexe 5)

a. « Notre territoire, y vivre et en vivre »

D'ici 2040, agir sur des filières vitales et stratégiques est indispensable pour viser une attractivité "choisie", limiter notre vulnérabilité et accompagner l'évolution des usages et mœurs. Nos choix ciblent des secteurs clés, en mutation, incontournables de par leur excellence. Ils impliquent des transformations et investissements certains.

b. Enjeux climatiques et cadre de vie, des défis à concilier

Notre territoire est doté de nombreuses richesses naturelles, qu'il est urgent de préserver face au dérèglement climatique. Il nous faut préserver nos paysages, notre biodiversité, nos ressources, mais également réduire notre impact sur l'environnement en matière d'énergie, de déchets... Nous nous engageons pour un territoire et des modes de vie à faible impact sur l'environnement, leader des transitions écologiques et énergétiques.

c. Partout, un accès aux services publics

Nos concitoyens sont attachés aux services publics. Les crises récentes en préparation du Projet de territoire l'ont démontré. Nous sommes conscients que, autant, nous devons permettre à chacun d'avoir accès à des services publics efficaces et de qualité, aisément, où qu'il soit.

Pour compenser certaines difficultés structurelles, l'agglomération s'engage à réaliser les équipements stratégiques nécessaires. Nous souhaitons garantir et renforcer toujours plus la cohésion, le maillage et l'aménagement équilibré entre nos communes.

d. Des synergies, avec et pour tous

Au-delà d'un rôle d'aménageur, l'agglomération doit avoir un rôle d'« ensemblier » avec les acteurs socio-économiques et publics. L'ambition n'est évidemment pas de « faire à la place de... », notamment des communes, mais de faciliter les relations, les synergies, les coopérations. Pour ce faire, nos ambitions sont de :

- ✓ Faire évoluer les relations entre nos communes et l'EPCI
- ✓ S'assurer que nos services publics seront toujours plus efficaces et efficients.
- ✓ Assurer la cohésion sociale et lutter contre toutes formes de discriminations.

**Considérant** qu'après l'adoption du Projet de Territoire « Grand Périgueux » en Conseil Communautaire du 21 décembre 2023, il faudra désormais s'attacher à la mise en œuvre de celui-ci. Cette dernière repose sur l'engagement de chacun, le Grand Périgueux en première ligne par le déploiement des actions et projets prioritaires qui ont été voté à horizon 2026. (Cf annexe 6)

**Qu'**à la fin de la mandature en cours, une évaluation de l'avancement des actions et projets sera réalisée. Durant cette période, la banque de données des propositions continuera de vivre, en étant actualisée de nouvelles contributions ou en servant d'idées à de nouvelles réalisations. Cette banque de données des propositions, véritable outil au service de « Grand Périgueux 2040 », sera mise à disposition et pourra être actualisée et enrichie par les équipes nouvellement élues courant 2026 afin d'alimenter et adapter les réalisations des ambitions et axes stratégiques à horizon 2040.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'adopter le projet de territoire « Grand Périgueux 2040 ».

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 10/01/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/01/2024	Périgueux, le 10/01/2024
	Le Président, Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20231221-DD2023\_158-DE

